

Le 18 septembre 2023 , à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 septembre 2023

Présents :

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, Mme Valérie PICQ , M. Hervé JAVELLE, Mme Maryline MARESCAL, M. Rémy GIRARDON, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, M. Sébastien FAUST, Mme Laurence BUSSIÈRE, M. Pierre CLAVEL, M. Jean-François MONTMARTIN, Mme Caroline ZANDER, M. Jérôme DROUET, M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Karine BREURE, Mme Clémence SABAUT, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Jean-Nicolas JOUVE, , M. Amaury GARDE, M. Richard GRIFFON, Mme Céline CHAMPAGNON, Mme Sophie GOUDIN.

Absents :

Mme Fabienne MEYNAND , Mme Saliha BENKOUSSAS, Mme Justine GIRARDON, Mme Célia DUMAS.

Procurations :

aucune

Secrétaire : Mme Laurence BUSSIÈRE

OBJET : AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE STERILISATION DES CHATS ERRANTS CONCLU AVEC L'ASSOCIATION 30 MILLIONS D'AMIS

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre de ses pouvoirs de police générale pour le maintien de la salubrité publique, il lui appartient de faire capturer les animaux errants non identifiés, sans propriétaire ou « sans détenteur » et vivant en groupe dans les lieux publics de la commune.

Par délibération du 6 mars 2023, la commune a confié la gestion de la surpopulation féline à la Fondation 30 Millions d'Amis, en approuvant une convention pour la stérilisation de 25 chats en 2023.

La participation de la commune, à hauteur de 50% des frais de stérilisation et d'identification, était estimée à 1125 € :

- 80 € TTC pour une castration + puce électronique (avec marquage PE dans l'oreille)
- 100 € TTC pour une ovariectomie + puce électronique (avec marquage PE dans l'oreille)
- Et exceptionnellement 120 € TTC pour une ovariohystérectomie + puce électronique (avec marquage PE dans l'oreille)

Le nombre de 25 chats s'avère insuffisant.

Aussi, Monsieur le Maire propose de conclure un avenant afin d'ajouter 25 chats supplémentaires pour terminer l'année.

*Le Conseil Municipal après avoir délibéré,
DÉCIDE à l'unanimité,*

↓ **D'APPROUVER** l'avenant n°1 à conclure avec la Fondation 30 millions d'amis pour la prise en charge de 25 chats supplémentaires pour l'année 2023,

↓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20230928-57-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2023

La secrétaire de séance,
Mme Laurence BUSSIÈRE



Fait à La Fouillouse, le 28 septembre 2023

Le Maire,
Patrick BOUCHET



MAIRIE DE LA FOUILLOUSE
42480